

**COMITE D'INTERET LOCAL
TOULON NORD-EST**

*Beaulieu – La Canaillette – La Bosquette
La Pivotte – L'Elisa – Krantz*

157, avenue des sources
83100 TOULON
☎ 06 32 37 96 51

Association déclarée – Loi de 1901
J.O. des 9 et 10 mai 1984

<http://www.cil-toulon-nord-est.fr>

Compte-rendu de la réunion avec les élus du 25 avril 2019

La réunion annuelle entre les élus et services municipaux et les adhérents du CIL Toulon Nord-Est a eu lieu le jeudi 25 avril 2019 de 17h30 à 19h30, au foyer des retraités de La Pivotte, avenue de l'amiral Krantz. Les élus ont abordé plusieurs questions portées à l'ordre du jour, et ont ensuite répondu aux interrogations de l'assistance.

Les élus suivants étaient présents :

- monsieur Jean-Guy di Giorgio, adjoint au maire, conseiller départemental du Var
- monsieur Michel Landolfini, adjoint au maire en charge de la sécurité et de la tranquillité publique
- madame Florence Feunteun, adjointe au maire en charge de la démocratie de proximité et des relations avec les CIL
- madame Josée Massi, adjointe au maire en charge de l'enfance et de la famille
- madame Martine Bérard, adjointe au maire en charge des bâtiments et des travaux
- monsieur Amaury Charreton, adjoint au maire en charge de la circulation, du stationnement et de l'éclairage public
- monsieur Mohamed Mahali, adjointe au maire en charge de l'urbanisme
- monsieur Albert Tanguy, conseiller municipal délégué (relations avec les CIL)
- monsieur Hervé Toulzac, conseiller municipal d'opposition

1 Réponses aux questions portées à l'ordre du jour

1.1 Dynamique des constructions neuves

Question posée : Les quartiers que couvre le CIL Toulon Nord-Est se trouvent en zones UD et UE du PLU. Dans la zone UD, les constructions peuvent atteindre 30% de la surface au sol, voire plus sous condition de nombre de logements sociaux. Elles peuvent être construites sur 3 niveaux (R+2). De nombreux propriétaires de maisons individuelles implantées sur des terrains de taille significative reçoivent des sollicitations de promoteurs souhaitant acquérir ces terrains pour construire de petites résidences. Des permis de construire ont été délivrés. De nouvelles constructions voient le jour. Si les résidents regrettent cette évolution qui progressivement change la physionomie des quartiers, ils ne peuvent aujourd'hui que prendre acte du PLU.

Cependant, plusieurs points méritent une attention particulière : les voies de circulation, anciennes, sont souvent étroites. Peu adaptées aux conditions actuelles, elles le seront d'autant moins localement quand les maisons de familles ou de couples de retraités seront chacune remplacées par plusieurs dizaines de logements. Si les règles définies par le PLU pour la voirie semblent cohérentes avec les limites fixées pour les constructions, elles ne s'appliquent qu'aux nouvelles voies, pas aux voies existantes. Par ailleurs, l'école primaire Font-Pré sera saturée à partir de la rentrée prochaine, le différentiel entre les élèves de

CM2 quittant et les élèves arrivant de la maternelle en CP amenant à créer une nouvelle classe dans le dernier local disponible. Déjà, les enfants de l'écoquartier ne sont pas scolarisés au plus près, dans cette école, mais dans les écoles de Brunet.

Compte tenu de cette situation, le CIL soulève les questions suivantes :

- comment la municipalité compte-t-elle prendre en compte les conséquences de l'évolution de l'habitat dans nos quartiers sur les conditions de circulation des véhicules et des piétons ?
- Comment peut être pris en compte l'accroissement du nombre d'enfants scolarisés dans nos quartiers ? Est-il possible d'envisager, en liaison avec l'inspection académique, une adaptation de la carte scolaire (redéfinition des limites) pour prendre en compte en particulier l'afflux de l'écoquartier mais aussi les prochaines résidences de taille plus modeste ? Est-il possible d'intégrer dans cette réflexion la commune de la Valette ?
- Comment travailler ensemble, de manière pragmatique, pour améliorer la situation actuelle tout en prenant en compte les évolutions prévisibles de la population ?

Réponse apportée : Monsieur Mahali explique certains processus en matière d'urbanisation. Il expose les obligations faites aux maires de construire, avec une part de logements sociaux. Le PLU est jugé aujourd'hui équilibré par la municipalité mais une réflexion est ouverte sur une meilleure prise en compte du développement durable. Avant cela, une modification du PLU a d'ores et déjà été décidée. Elle vise à augmenter le nombre de places de stationnement par logement et sera effective en juin 2019 pour les constructions neuves. Monsieur Mohali évoque également la responsabilité des propriétaires qui ont transformé leurs garages en local d'habitation, entraînant la présence de plus de voitures qu'il ne devrait y en avoir sur la rue. Il explique les ventes plus nombreuses de terrains en vue de construire des logements collectifs, par le vote en 2017 d'une loi exonérant les propriétaires d'une large part de l'impôt sur les plus-values. Madame Bérard précise qu'il n'y a aujourd'hui pas de difficulté pour accueillir les enfants dans les écoles du quartier à la rentrée prochaine et que un travail est réalisé pour les années suivantes.

1.2 Point sur l'éco-quartier

Question posée : Après plusieurs années de travaux, l'éco-quartier Font-Pré est presque achevé. Si les principales nuisances liées à ces travaux sont à présent derrière nous, les gênes restent réelles : bruit et poussière, circulation d'engins de chantier, dispersion des déchets de chantier par grand vent, zones non encore aménagées où des trafics ont été constatés. Le CIL souhaite obtenir des informations sur la date de fin effective des travaux et le transfert des routes à la mairie, qui feront entrer le quartier dans le « droit commun ».

Réponse apportée : les travaux devraient être terminés en juin. La voirie sera ensuite transférée à TPM. Monsieur di Giorgio expose qu'il sera alors possible de regarder avec les résidents si des aménagements complémentaires seraient utiles. La destination de la partie sud du quartier, qui sert encore de zone de stockage pour le chantier fait comme l'année dernière l'objet de nombreuses interrogations. Le CIL précisera à messieurs Mahali et Charreton le périmètre de cette zone pour obtenir des informations complémentaires. Concernant la sécurité, les représentants de la police nationale précisent que les trafics de stupéfiant semblent avoir disparu, ce que contestent certains résidents. Il leur est recommandé de signaler précisément les lieux où ils constatent ces trafics. La police nationale fait un point de situation général sur la sécurité, dépassant le cadre de l'éco-quartier. Il y a eu cette année 68 interpellations sur le périmètre du CIL, essentiellement aux Sainte-Marie. 71 cambriolages ont été répertoriés, ce qui est assez élevé, dont les deux tiers dans ce qui est désigné par le quartier Ortolan. Face à ce risque, quelques recommandations sont formulées : la solidarité entre voisins ; l'inscription au commissariat pour signaler des absences (opération tranquillité vacances) ; la mise en place d'alarmes, qui sont très dissuasives ; la prudence sur les réseaux sociaux (ne pas signaler une absence prévisible) ; et même posséder un chien ... La police signale la recrudescence de signes cabalistiques. En cas de découverte, la conduite à tenir est de les photographier pour les signaler, et de les effacer pour qu'ils ne puissent jouer leur rôle d'information auprès des délinquants.

1.3 Calendrier de déploiement de la fibre optique

Question posée : Le déploiement de la fibre optique pour l'accès des particuliers au très haut débit est constaté ponctuellement sur le terrain (avenue de Verdun par exemple). Le CIL souhaite des informations sur le calendrier selon lequel les opérateurs seront capables de proposer commercialement leurs services, si possible pour chacune des zones qui ne sont pas encore desservies.

Réponse apportée : monsieur Olivier Daguillon, de la société Orange, chargée du déploiement du réseau de la fibre optique dans le secteur du CIL Toulon Nord-Est, présente les principes et le calendrier du déploiement. L'intégralité du CIL sera couvert. Il est réparti sur 3 lots qui conditionnent la date de lancement des services commerciaux : un lot est d'ores et déjà éligible ; le deuxième est en cours de raccordement et certains logements y sont déjà éligibles, les autres devant suivre dans les mois à venir ; les travaux du dernier lot débiteront dans le courant de l'année pour un service qui ne sera pas disponible avant 2020. Monsieur Daguillon insiste sur le fait que les travaux dans les copropriétés sont soumis à l'accord du syndic. Les syndics de 34 immeubles n'ont à ce jour pas encore été identifiés. Le bureau du CIL apportera son aide pour tenter de les identifier. Le portail orange (<http://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre>) permet de savoir si un logement est éligible. La présentation faite par monsieur Daguillon sera mise en ligne sur le site du CIL.

1.4 Diverses questions non résolues

Certains points sur lesquels le CIL a sollicité la mairie restaient en suspens.

- **Question :** accès à la déchetterie de la Valette : il reste réservé aux résidents de cette commune dans l'attente d'aménagements permettant d'augmenter le nombre d'utilisateurs. Or cette déchetterie est la seule dont l'accès aurait, par sa proximité avec nos quartiers, un réel intérêt par rapport à la déchetterie de Lagoubran. Quand sera-t-elle ouverte aux résidents toulonnais ? **Réponse :** l'accès à la déchetterie de la Valette sera possible avant la fin de l'année 2019, après des travaux.
- **Question :** Circulation et stationnement autour de l'éco-quartier : lors de la visite de quartier de juillet 2018, des solutions ont été envisagées pour traiter plusieurs points : limitation de la durée de stationnement sur ce qui reste de l'ancien parking de l'hôpital afin de faciliter la rotation et donc de permettre aux clients des commerces qui se trouvent en face de se garer ; blocage de l'accès des véhicules au trottoir devant la place Calmette afin d'éviter de fréquentes verbalisations ; ajout de quelques places de stationnement en des endroits identifiés lors de la visite. Aucune suite n'a été donnée et le CIL souhaite savoir ce qu'il en est. **Réponse :** cette question n'a pas reçu de réponse formelle. Des éléments ont cependant été fournis dans les réponses aux deux premières questions. Les résidents signalent l'acuité de ces difficultés. En particulier, de nombreuses voitures garées sur les trottoirs (par exemple rue du Haras) empêchent la circulation des piétons et pire, de fauteuils roulants.
- **Question :** Dépôts sauvages de déchets : c'est une difficulté récurrente. Malgré la mise en place de panneaux d'interdiction aux endroits les plus pratiqués, ces dépôts persistent. **Réponse :** un passage régulier est organisé sur les zones de dépôts identifiées. Ce ramassage est difficile car les déchets ne sont pas triés. Monsieur di Giorgio explique, sans excuser ces dépôts, l'augmentation du volume des déchets : les ventes par internet génèrent beaucoup d'emballage en carton et les appareils électroménagers ainsi achetés ne sont pas repris par les vendeurs.
- **Question :** Signalisation de l'hôpital Sainte-Musse et du complexe sportif Léo Lagrange à partir de l'avenue Picot : le panneau indicateur a été réorienté, mais il est mal positionné (masqué par un arbre pour les véhicules montants). **Réponse :** la difficulté a été identifiée. La signalisation sera complétée.
- **Question :** Ouverture d'une crèche dans l'éco-quartier : le projet était au point mort l'année dernière en raison de la présence d'un transformateur électrique (question de réglementation). Qu'en est-il aujourd'hui ? **Réponse :** après un lever de doute sur de potentiels effets du transformateur, la décision d'ouverture de la crèche est prise. Les locaux seront achetés en 2019,

pour des travaux en 2020 et une ouverture en 2021. 20 berceaux seront disponibles, ce qui permet d'accueillir une quarantaine d'enfants. Madame Massi précise qu'aujourd'hui tous les parents qui travaillent et demandent une place en crèche en obtiennent une. Après l'ouverture de la crèche, le maintien de la halte-garderie du quartier dépendra de la demande.

2 Questions ouvertes à l'initiative de l'assistance

Les adhérents du CIL présents ont pu exposer leurs préoccupations aux élus. Les questions qui n'ont pas trouvé de réponse en séance seront relayées formellement par le CIL. Dans un souci d'exhaustivité, ce compte-rendu fait état de questions posées ou de difficultés signalées aux membres du bureau du CIL juste avant ou après la rencontre avec les élus.

2.1 Questions posées aux élus

- état de l'avenue Mirasouléou : elle vient de faire l'objet de travaux préparatoires à une réfection complète en 2020. A cette occasion, une piste cyclable sera créée en prévision des travaux d'élargissement de l'A57, qui intégreront la transformation de l'échangeur du Tombadou, avec un nouveau pont avec lui aussi une piste cyclable.
- Débroussaillage des rues : les désherbants chimiques étant à présent interdits, la lutte contre les broussailles est plus difficile à mener.
- Rond-point Scarrone dangereux pour les piétons : les passages pour piétons s'effacent rapidement et les véhicules abordent le rond-point avec une vitesse élevée. Un déplacement des passages pour piéton pourra être étudié dans le cadre des travaux de l'avenue Mirasouléou. L'éclairage des passages pour piétons sur le haut de l'avenue Picot pourrait être complété (à étudier).
- Un éboulement gêne la circulation sur le chemin de Terre Rouge : l'éboulement vient d'un terrain privé. La municipalité a saisi le propriétaire. Le traitement de ce type de difficulté peut prendre du temps.
- Des résidents des Sainte-Marie signalent la présence de moustiques tigres provenant d'un puits d'évacuation autoroutier.

2.2 Questions posées et difficultés signalées aux membres du bureau du CIL en marge de la rencontre avec les élus

- difficultés de circulation avenue Max Dormoy : le débouché sur l'avenue Picot est difficile. Par ailleurs de nombreux véhicules roulent trop rapidement dans le sens descendant.
- Chemin de la Bosquette : la sortie sur le chemin de Terre Rouge est difficile en raison de la vitesse excessive des véhicules qui y circulent.
- Les résidents du quartier regrettent l'absence de distributeur automatique de billets à proximité. Cette question déjà posée en 2017 avait reçu une réponse négative : compte tenu du coût d'installation, les établissements bancaires ne souhaitent pas installer un tel DAB. En revanche celui de la poste a été maintenu malgré la fermeture du bureau de Brunet ... mais il est loin.
- Croisement de l'avenue de Verdun et de la rue Saint-Quentin : les voitures débouchant de la rue Saint-Quentin sont obligées de s'engager largement sur l'avenue de Verdun pour voir si des véhicules viennent de leur droite. La difficulté est accrue par la présence fréquente de véhicules garés en face. Des compléments de signalisation (dont un miroir par exemple) ou un changement des règles de priorité sont souhaités.
- Lors de grosses pluies, les eaux provenant du chemin de la Pivotte ruissellent en traversant l'avenue de Verdun, rendant la chaussée glissante.

- La place donnant sur l'avenue Krantz, au-dessus de l'impasse Krantz, n'a pas de nom. Cela induit des difficultés pour les livraisons ou visites reçues par les riverains.

Fait à Toulon, le 4 mai 2019

Le Secrétaire du CIL Toulon Nord-Est
Jean-François PELLIARD



Le Président du CIL Toulon Nord-Est,
Docteur Jacques LENRIOT

